

Au Haillan,

Présents : MM. Dominique CASSAGNAU - Jacques PREGHENELLA – Patrick ESTAMPE - Ilidio FERREIRA - Jean-Pierre SOULE

Excusés : Gérard CHEVALIER - Roger GAULT – Paul POUGET - Mme Christiane FOUNAOU

Secrétaire de séance : Pedro VIDES

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de **100 euros**.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

Cenon Rive Droite Us 1 – Lormont Us 1 - Match N° 21956295 du 28/09/2019 – Coupe Gambardella

Réclamation d'après-match.

Match à rejouer.

Procès-Verbal validé par le Secrétaire Général, Luc RABAT, le 16 octobre 2019

Le Président

Dominique CASSAGNAU